

Arrêté temporaire N° : 22-386

Objet : Arrêté de Police Municipale portant interdiction d'accès dans les appartements des 1^{er} et 2^{ème} étage sis 14 avenue Raymond de Veysière.

Le Maire d'Écully

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.362-1 et suivants et R.362.1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2122.28 ;

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

VU l'état de péril constaté dans les appartements des 1^{er} et 2^{ème} étage sis 14 avenue Raymond de Veysière, caractérisé par une fragilisation de l'édifice ;

Considérant qu'il est nécessaire, en raison de la dangerosité avérée des lieux, d'interdire l'accès dans les locaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est strictement interdit à toutes personnes de pénétrer dans les appartements des 1^{er} et 2^{ème} étage situés 14 avenue Raymond de Veysière à Écully.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée sur place par l'affichage du présent arrêté sur les portes des appartements susvisés

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article dernier :

Mesdames, messieurs : le Directeur Général des Services de la Métropole de Lyon et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, tous agents de la force publique et de la police municipale, le Directeur des Services Départemental d'incendie et de secours du Rhône sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Fait à Écully, le 22 décembre

2022

Affiché le 23 DEC. 2022

Certifié exécutoire le 23 DEC. 2022

Le Maire




Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Interdiction d'accès dans les appartements des 1er et 2ème étages de l'immeuble sis 14 avenue Raymond de Veyssière

Date de transmission de l'acte : 23/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 23/12/2022

Numéro de l'acte : 22-386 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20221223-22-386-AR

Date de décision : 23/12/2022

Acte transmis par : Gaëlle FORT

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.2. Arrêtés de péril